

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201218-06 : Déplacement / intégration du coffret REMBT suite démolition maison « Naud » : projet et plan de financement prévisionnel

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de déplacement / intégration d'un coffret de « raccordement émergent modulaire basse tension » (REMBT), initialement adossé à la maison « Naud ». Ce bâtiment avait été acquis par la Commune à fins de démolition du fait de son état de ruine. En amont de sa démolition (intervenue en 2019) le gestionnaire du réseau électrique, ENEDIS, avait été sollicité pour la dépose des coffrets REMBT et du compteur individuel de la maison à démolir ; seul ce dernier avait pu être déposé avant les travaux de démolition.

Pour des raisons de sécurité et d'intégration visuelle, il est proposé dans un premier temps de déplacer le coffret REMBT au niveau de la voie communale, et dans un second temps de l'intégrer dans un ouvrage d'esthétique rappelant les caves situées à proximité.

Madame le Maire présente dans le tableau ci-dessous les coûts et plan de financement prévisionnels de l'opération.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	Taux
Déplacement coffret	3 270,61 €	Département de l'Isère	2 452,96 €	75 %
		Communauté de communes de l'Oisans	163,53 €	5 %
		Autofinancement commune	654,12 €	20 %
Total dépenses	3 270,61 €	Total recettes	3 270,61 €	-

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,

approuve le plan de financement et sollicite une aide du Département de l'Isère d'un montant de 2 452,96 € et une aide de la Communauté de communes de l'Oisans d'un montant de 163,53 €,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**